



PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

 ETUDE DE
H. Ridou - Y. Kerbriand - Ph. Doucet

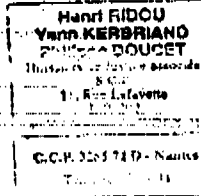
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

11, RUE LAFAYETTE

44007 NANTES - CEDEX 01

6011

- PROCES VERBAL DE CONSTAT -



L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT QUINZE

Le Vingt Quatre Février.

A LA REQUÊTE DE :

La Société A.P.G. dont le siège social est
12 rue du Grand Condé 44520 MOISDON LA RIVIERE représentée par Monsieur
Patrick LEPEVRE domicilié en cette qualité audit siège.

Lequel m'a exposé qu'il allait commercialiser un
digestif sans alcool dénommé "SAINT CHRISTOPHE" dont l'absorption
permettait une baisse sensible du taux d'alcoolémie après 30 à 40 minutes.

Qu'il souhaitait faire constater l'effet de ce
produit sur six personnes et me requérait à cet effet.

Déférant à cette réquisition,

Je, Philippe DOUCET, Huissier de Justice Associé
membre de la Société Civile Professionnelle "Henri RIDOU Yann KERBRIAND
Philippe DOUCET" titulaire d'un Office d'Huissier de Justice près le
Tribunal de Grande Instance de Nantes, ayant son siège social dite ville
11 rue Lafayette soussigné :

Me suis rendu ce jour 24 Février 1995 à 12 H 30 au
restaurant de l'Hotel de la Duchesse Anne à NANTES 4 place de la Duchesse
Anne.

Là étant j'ai procédé aux constatations
suivantes en présence de :

- Monsieur Antoine ROUX, Directeur Commercial de société, 35 ans, 1.92 m, 108 K
- Monsieur Alban ROUX, P.D. de société, 31 ans, 1.80 m, 75 Kgs.
- Monsieur Gérard CAUCHOIS, Commercial, 41 ans, 1.78m, 95 Kgs.
- Monsieur Pierrick VEILLET, Artisan, 34 ans, 1.69 m, 65 Kgs.
- Mademoiselle Chrystelle HANLOT, déléguée médical, 26 ans, 1.73 m, 57 Kgs.
- Mademoiselle Laurence MOREAU, Secrétaire de Direction, 24 ans, 1.69 m, 56 Kgs.

Sur lesquels seront testés les effets du digestif
sans alcool "SAINT CHRISTOPHE".

Et de Monsieur Patrick LEPEVRE et des concepteurs

Les six personnes susvisées vont absorber au cours du repas composé d'une terrine de légumes, d'une bavette grillée accompagnée d'une garniture et d'un nougat glacé, les quantités d'alcool suivantes :

A L'APERITIF :

- Monsieur Antoine ROUX : 11 cl de whisky
- Monsieur Alban ROUX : 11 cl de whisky avec glace
- Monsieur Gérard CAUCHOIS : 7 cl de pastis avec de l'eau
- Monsieur Pierrick VEILLET : 11 cl de whisky avec glace
- Mademoiselle Chrystelle HAULOT : 8 cl de whisky avec du coca cola
- Mademoiselle Laurence MOREAU : 8 cl de whisky avec du coca cola

AU COURS DU REPAS :

Messieurs ROUX et VEILLET 37.5 cl de vin rouge à 12 degrés et 4 cl de digestif à 40 degrés.

Mademoiselles HAULOT et MOREAU 37.5 cl de vin rouge à 12 degrés.

Monsieur CAUCHOIS 7 cl de vin rouge à 12 degrés.

A 14 H 25 nous avons quitté le restaurant et fait conduire les six personnes au laboratoire d'analyses médicales du Docteur DEHORNE 59, Boulevard LELASSEUR à NANTES.

Là étant ils ont bu 3 cl du digestif sans alcool "SAINT CHRISTOPHE" aux heures suivantes :

- Mademoiselle Laurence MOREAU : à 14 H 47
- Mademoiselle Chrystelle HAULOT : à 14 H 50
- Monsieur Gérard CAUCHOIS : à 14 H 52
- Monsieur Pierrick VEILLET : à 14 H 54
- Monsieur Alban ROUX : à 14 H 56
- Monsieur Antoine ROUX : à 14 H 59

.../...

- 3 -

Compte tenu des quantités d'alcool absorbées
en utilisant la formule de WIDMARK qui fait référence en la matière :

Quantité d'alcool pur absorbé en g =

Degré alcoolique X volume consommé X 0.08
de la boisson en cl

quantité d'alcool pur absorbé (en g/L)

Alcoolémie (en g/L) =

$\frac{\text{quantité d'alcool pur absorbé (en g/L)}}{\text{Poids (en Kg X R)}}$

R : facteur de répartition de l'alcool dans l'organisme = 0.68 pour les
hommes et 0.55 pour les femmes.

On arrive aux résultats suivants :

- Mademoiselle Laurence MOREAU	: 1.83 g/L
- Mademoiselle Chrystelle HAULOT	: 1.80 g/L
- Monsieur Gérard CAUCHOIS	: 1.46 g/L
- Monsieur Pierrick VEILLET	: 1.87 g/L
- Monsieur Alban ROUX	: 1.62 g/L
- Monsieur Antoine ROUX	: 1.16 g/L

Puis Madame Catherine LEBASTARD, employée du
laboratoire DENORNE a procédé à une prise de sang en ma présence aux heures
suivantes :

- Mademoiselle Laurence MOREAU	à 15 H 30
- Mademoiselle Chrystelle HAULOT	à 15 H 33
- Monsieur Gérard CAUCHOIS	à 15 H 36
- Monsieur Pierrick VEILLET	à 15 H 39
- Monsieur Alban ROUX	à 15 H 41
- Monsieur Antoine ROUX	à 15 H 44

Les résultats de ces prises de sang m'ont été adressés par le laboratoire DEHORNE et sont les suivants :

- Mademoiselle Laurence MOREAU : 0.82 g/L
- Mademoiselle Chrystelle HAILLOT : 0.90 g/L
- Monsieur Gérard CAUCHOIS : 0.84 g/L
- Monsieur Pierrick VEILLET : 0.84 g/L
- Monsieur Alban ROUX : 0.89 g/L
- Monsieur Antoine ROUX : 0.48 g/L

Telles sont les constatations que j'ai faites et dont j'ai dressé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de droit.

